

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL
(ASMI) N° 000001 /ASMI/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/2026
DU 23 MAR 2026 RELATIF A LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE MISE EN PLACE
D'UNE UNITE DE PRODUCTION D'ENGRAIS CHIMIQUES AU
CAMEROUN**

FEVRIER 2026

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL
(ASMI) N° 000001 /ASMI/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/2026
DU 3 Mars 2026 RELATIF A LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE MISE EN PLACE
D'UNE UNITE DE PRODUCTION D'ENGRAIS CHIMIQUES AU
CAMEROUN**

01. Objet de l'Avis à Manifestation d'Intérêt

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) en vue de la pré-qualification des Entreprises et/ou de groupements d'Entreprises devant conduire la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social du projet de mise en place d'une unité de production d'engrais chimiques au Cameroun.

02. Consistance de la prestation

Conformément aux dispositions de l'article 10 du Décret n°2013/0171/PM du 14 février 2013, l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) détaillée portera sur l'ensemble des composantes du projet et de son aire d'influence directe et indirecte. Elle devra couvrir, de manière explicite, approfondie et documentée, les éléments ci-après :

- Le résumé du rapport en langage simple en français et en anglais ;
- La description et l'analyse de l'état initial du site et de son environnement physique, biologique, socio-économique et humain ;
- La description et l'analyse de tous les éléments et ressources naturels, socioculturels susceptibles d'être affectés par le projet ainsi que les raisons du choix du site ;
- La description du projet et les raisons de son choix parmi les solutions possibles;
- La revue du cadre juridique et institutionnel ;
- L'identification et l'évaluation des effets possibles de la mise en œuvre du projet sur l'environnement naturel et humain ;
- L'indication des mesures prévues pour éviter, réduire ou éliminer les effets dommageables du projet sur l'environnement ;
- Le programme de sensibilisation et d'information ainsi que les procès-verbaux des réunions tenues avec les populations, les organisations non gouvernementales, les syndicats, les leaders d'opinion et autres groupes organisés, concernés par le projet ;
- Le plan de gestion environnementale et sociale comportant les mécanismes de surveillance du projet et de son environnement et, le cas échéant, le plan de compensation ;
- Les termes de références de l'étude, ainsi que les références bibliographiques.

Le consultant sera chargé de :

1. Réaliser le cadrage de l'EIES notamment les termes de références de l'étude et soumettre à validation du MINEPDED ;
2. Collecter et analyser les données secondaires et primaires ;
3. Réaliser les études de terrain (milieux physique, biologique et humain) ;
4. Identifier et analyser les impacts environnementaux et sociaux ;
5. Évaluer les risques industriels, sanitaires et environnementaux ;
6. Élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
7. Conduire les consultations publiques et l'audience publique ;
8. Rédiger le rapport provisoire et le rapport final de l'EIES ;

Appuyer le promoteur du projet lors de l'examen technique par l'administration.

03. Participation et origine

La participation au présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux Entreprises ou groupements d'Entreprises justifiant d'une bonne expérience dans la réalisation des études d'impact environnemental et social en vue de la mise en place des infrastructures industrielles. Il devra impérativement avoir déjà presté dans le secteur industriel au Cameroun ou à l'étranger, pour la réalisation d'études ces trois dernières années.

Le Maître d'Ouvrage établira sur la base des réponses au présent Appel à Manifestation d'Intérêt, une liste restreinte des candidats.

Il reprendra ultérieurement contact avec les candidats répondant au profil recherché. La sélection finale se fera sur la base d'une consultation restreinte d'un nombre minimal de trois (03) candidats présélectionnés, conformément aux dispositions combinées des **articles 76 (4 et 7) et 77 (1) du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics**.

04. Financement

Budget d'Investissement Public (BIP) du MINMIDT, exercice 2026.

05. Critères de pré-qualification

Le soumissionnaire devra remplir les critères ci-après :

1. être une Entreprise ayant une existence légale ;
2. Justifier des capacités administratives et techniques requises, notamment :
 - un dossier administratif conforme aux spécifications du point 06.1 ci-dessous ;
 - une capacité technique et financière avérée, permettant la réalisation diligente du projet sur préfinancement éventuellement ;
 - avoir réalisé au moins deux (02) prestations similaires (études de faisabilité des projets de développement des infrastructures industrielles) ;
 - proposer un calendrier prévisionnel de réalisation du projet.
 -

05.1. Critères éliminatoires

- pièce du dossier administratif absente ou non conforme après 48 heures accordées ;
- absence d'une capacité financière supérieure ou égale à **80 000 000 (quatre-vingt millions) de francs CFA** ;
- non justification de la réalisation de marchés similaires dont le montant cumulé est supérieur ou égal à **80 000 000 (quatre-vingt millions) de francs CFA** au cours des cinq (05) dernières années ;
- fausse déclaration, pièces falsifiées ;
- note technique inférieure à 75 points sur 100.

05.2. Critères essentiels

L'offre technique fera l'objet d'une évaluation sur 100 points suivant les critères ci-après :

- présentation générale..... 05 points
- Expérience..... 25 points
- Personnel..... 45 points
- Moyens logistiques et financiers..... 15 points
- Calendrier prévisionnel de réalisation du projet..... 10 points

Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation, une note technique supérieure ou égale à 75 points sur 100 seront retenus. Les références, la capacité technique et financière constitueront des éléments essentiels d'évaluation des candidats.

06. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du projet sera proposé par chaque soumissionnaire et constituera un des éléments de l'offre technique. Il ne devra pas excéder **six (06) mois**.

07. Dossier de candidature

Les entreprises qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus devront fournir les pièces ci-après présentées en deux (02) volumes :

07.1. Volume A (Pièces administratives)

Le « **volume A** » comportera les pièces administratives suivantes et datées de moins de trois (03) mois à l'ouverture des plis :

1. Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s) ;
2. Une attestation de Conformité fiscale du pays de domiciliation de l'entreprise ;
3. Une attestation de non faillite délivrée par les autorités compétentes du pays de domiciliation de l'entreprise ;
4. Un extrait du registre de commerce de l'entreprise, ou tout document équivalent ;
5. Un accord de groupement notarié, le cas échéant.

En cas de groupement, les pièces n°2,3 et 4 doivent être fournies par chacun des candidats qui constituent le groupement.

07.2. Volume B (Dossier technique)

Le dossier technique devra comprendre :

07.2.1. Expérience du Candidat

L'expérience du consultant devra être présentée ainsi qu'il suit :

- a) La présentation de l'entreprise ;
- b) les références du candidat (le candidat présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir, la date de la réalisation, la prestation réalisée, le coût et le bénéficiaire) ;
- c) les contrats (1^{ère} et dernière pages, faisant ressortir les montants, la durée, le cocontractant et le client/maître d'Ouvrage/bénéficiaire) des prestations, les procès-verbaux de réception et éventuellement les attestations de bonne fin.

07.2.2. Le personnel clé

Le soumissionnaire devra fournir le curriculum vitae daté et signé, les copies de diplôme ainsi que les copies des contrats de travail ou des attestations de disponibilité signées avec le personnel proposé.

07.2.3. Les Moyens logistiques et financiers

Le soumissionnaire devra produire :

- les états financiers certifiés de l'entreprise des trois précédents exercices comptables (2022, 2023 et 2024) ;
- une capacité financière ou l'accès à une ligne de financement d'un montant minimal de **80 000 000 (quatre-vingt millions) de Francs CFA** ;
- la présentation d'une logistique (matériel roulant, matériel informatique ou de reprographie des livrables attendus etc...) assortie de pièces justificatives, notamment : la carte grise du véhicule, les factures d'achat des ordinateurs portables ou desktop).

08. Grille d'évaluation

La grille d'évaluation est composée des éléments ci-après :

a) Présentation générale (05 points)

Document avec sommaire, relié, paginé, différentes parties séparées par des intercalaires.

b) Expérience : (25 points)

➤ Expérience générale : (10 points)

Le candidat qui doit avoir une existence établie et présenter au moins deux références **(7,5 points/référence)** dans les projets similaires.

➤ Expérience spécifique : (15 points)

Le candidat qui doit avoir une existence établie et présenter au moins deux références **(7,5 points/référence)** dans la réalisation des études de faisabilité des projets de développement des infrastructures industrielles.

N.B : Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence devra être justifiée par l'extrait du contrat comportant la première et la dernière page, les attestations de service fait ou les procès-verbaux de réception ou de recettes techniques correspondants délivrés par les organes compétents (les documents devront être clairs et lisibles).

c) Personnel clé (45 points)

Le candidat devra présenter les profils de personnel clé ci-après :

1. Chef de mission (E1) : Expert principal en Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) (13 points)

1.1	Formation (Bac+5 ans au moins en environnement, ingénierie environnementale, génie industriel, génie civil, sciences de la terre ou discipline équivalente)		
	Niveau	< Bac+5	≥ BAC+5
	Point	0	07
1.2	Expérience dans les travaux similaires (réalisation des études de faisabilité des projets de développement des infrastructures industrielles)		
	Niveau	< 10 ans	≥ 10 ans
	Point	02	04
1.3	Travaux dans la réalisation d'études diverses		Un maximum de quatre (04) projets (0,5 points par projet)

2. Expert en Chimie Industrielle (E2) : (08 points)

1.1	Formation (Bac+5 ans au moins en chimie industrielle, génie chimique, procédés chimiques, chimie appliquée ou discipline équivalente)		
	Niveau	< Bac+5	≥ BAC+5
	Point	0	05
1.2	Expérience dans les travaux similaires (réalisation des études de faisabilité des projets de développement des infrastructures industrielles)		
	Niveau	< 10 ans	≥ 10 ans
	Point	0	02
1.3	Travaux dans la réalisation d'études diverses		Un maximum de deux (02) projets (0,5 points par projet)

3. Expert en évaluation environnementale (E3) : (08 points)

1.1	Formation (Bac+5 ans au moins en sciences de l'environnement, écologie, biologie, géographie physique ou domaine connexe)		
	Niveau	< Bac+5	≥ BAC+5
	Point	0	05
1.2	Expérience dans les travaux similaires (réalisation des études de faisabilité des projets de développement des infrastructures industrielles)		
	Niveau	< 10 ans	≥ 10 ans
	Point	0	02
1.3	Travaux dans la réalisation d'études diverses		Un maximum de deux (02) projets (0,5 points par projet)

4. Expert socio-économiste ou sociologue (E4) : (08 points)

1.1	Formation (Bac+5 ans au moins en sociologie, socio-économie, développement local, anthropologie ou discipline assimilée)		
	Niveau	< Bac+5	≥ BAC+5
	Point	0	05
	Expérience dans les travaux similaires (réalisation des études de faisabilité des projets de développement des infrastructures industrielles)		

1.2	Niveau	< 7 ans	≥ 7 ans
	Point	0	02
1.3	Travaux dans la réalisation d'études diverses		Un maximum de deux (02) projets (0,5 points par projet)

5. Expert en santé, sécurité, et gestion des risques industriels (HSE) : (08 points)

1.1	Formation (Bac+5 ans au moins en hygiène, sécurité, environnement, génie, industriel ou discipline équivalente)		
	Niveau	< Bac+5	≥ BAC+5
	Point	0	05
1.2	Expérience dans les travaux similaires (réalisation des études de faisabilité des projets de développement des infrastructures industrielles)		
	Niveau	< 7 ans	≥ 7 ans
	Point	0	02
1.3	Travaux dans la réalisation d'études diverses		Un maximum de deux (02) projets (0,5 points par projet)

N.B : Pour chaque candidat, le soumissionnaire devra présenter, sous peine de rejet :

- Le curriculum vitae détaillé, signé et daté par le personnel ;
- Une copie du diplôme et éventuellement des certifications ;
- Une copie du contrat de travail ou une attestation de disponibilité signée par le candidat.

d) Moyens logistiques et financiers : (15 points)

L'entreprise devra présenter :

- une capacité financière ou d'une ligne de financement d'un montant minimal d'une capacité de **80 000 000 (quatre-vingt millions) de Francs CFA (10 points)** ;
- les états financiers certifiés des trois (03) derniers exercices (2022, 2023 et 2024) **(05 points)** ;
- la présentation d'une logistique (matériel roulant, matériel informatique ou de reprographie des livrables attendus etc...) assortie de pièces justificatives, notamment : la carte grise du véhicule, les factures d'achat des ordinateurs portables ou desktop **(05 points)**.

e) Calendrier prévisionnel de réalisation du projet : (10 points)

Le soumissionnaire devra fournir un calendrier détaillé de réalisation du projet qui fait ressortir :

- Les différentes phases de réalisation du projet : **(03 points)** ;
- Les principales tâches à effectuer par phase : **(03 points)** ;
- Les tâches critiques et les mesures de mitigations envisagées : **(04 points)**.

09. Recevabilité et dépouillement des offres

Les dossiers de candidatures comporteront les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais. Ils devront être remis en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, sous plis fermé et scellé au Service des Marchés Publics du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Immeuble Rose, Porte 116, au plus tard le 08 AVRIL 2024, à **10 heures** et devront porter la mention :

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL
(ASMI) N° 000000/ASMI/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/2026
DU 23 Mars 2026 RELATIF A LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE MISE EN PLACE
D'UNE UNITE DE PRODUCTION D'ENGRAIS CHIMIQUES AU
CAMEROUN**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

L'ouverture des offres aura lieu le 08 Avril 2026, à 11 heures dans la salle de session de la Commission de Passation des Marchés du MINIMIDT. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à ladite séance d'ouverture.

10. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires ainsi que les termes de références liés au présent Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINMIDT porte 116.

Yaoundé, le 23 Mars 2026

**LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE** (ai)

Ampliations:

- ARMP;
- Archives/Chrono.